

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP)

08/12/2020



Qu'est-ce que le Conseil en évolution professionnelle ?

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP) est un **dispositif d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé, accessible partout en France** à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation et ses projets professionnels (en dehors du temps de travail).

Quel est l'objectif du conseil en évolution professionnelle ?

- ✓ Faire le point sur vos compétences et vos savoir faire
- ✓ Monter un projet de formation
- ✓ Trouver le métier qui vous convient
- ✓ Etre accompagné et conseillé dans vos démarches

Qui est concerné ?

Il suffit d'être **actif**, peu importe votre statut, votre contrat de travail, votre âge ou votre qualification.

Le conseil en évolution professionnelle est ouvert à tous :

- ✓ salariés du secteur privé
- ✓ salariés du secteur public (fonctionnaires, titulaires, contractuels ou vacataires)
- ✓ demandeurs d'emploi
- ✓ apprentis, stagiaires rémunérés
- ✓ jeunes sortis du système scolaire sans qualification, ni diplôme
- ✓ travailleurs indépendants, artisans, professions libérales, auto-entrepreneurs

Comment se déroule l'accompagnement ?

La prestation se déroule en 2 étapes. Mais elles ne sont pas toutes les deux systématiquement mises en œuvre, tout dépend de vos besoins.

Premier niveau

L'accueil individualisé pour :

- ✓ exprimer votre demande
- ✓ faire le point sur votre situation et définir vos objectifs
- ✓ accéder à un premier niveau d'information (aides, acteurs, prestations, etc.)

Deuxième niveau

L'accompagnement personnalisé pour :

- ✓ avoir une information personnalisée : formations envisageables, financements, etc.
- ✓ construire un plan d'action pour votre projet

 **Bon à savoir**

Lors d'un CEP, le conseiller peut vous préconiser d'effectuer un [bilan de compétences](#) pour approfondir votre réflexion et sécuriser votre projet.

Comment est-il financé ?

La prestation du CEP (entretien, conseil et accompagnement) est **gratuite**, vous n'avez rien à payer.

Qui contacter ?

Rendez-vous sur le site [Mon conseil en évolution professionnelle](#) pour trouver votre conseiller